



Récupération de paroles

Par NikoD

Bonjour,

Je voulais savoir si récupérer les paroles d'une chanson pour en créer une autre totalement différente est légal (Je pense connaître la réponse)

Doit-on contacter les détenteurs des droits ?

Ou étant donné que le son n'est aucunement ressemblant cela constitue un autre titre.

Merci d'avance

Par Isadore

Bonjour,

Je voulais savoir si récupérer les paroles d'une chanson pour en créer une autre totalement différente est légal (Je pense connaître la réponse)

Je vois mal comment on peut "récupérer les paroles" et aboutir à une œuvre "totalement différente".

Mais vous pouvez bien sûr "récupérer les paroles" d'une chanson pour écrire une chanson avec des paroles totalement différentes, c'est légal. Ce qui est interdit est de copier les paroles d'une chanson.

Ou étant donné que le son n'est aucunement ressemblant cela constitue un autre titre.

Si les paroles sont identiques, la chanson n'est pas "totalement différente". Il s'agira d'une œuvre semblable appelée "œuvre dérivée". Et oui, dans ce cas il faudra l'accord des détenteurs des droits.